

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE (1)

Nom : Prénom :

Qualité :

Établissement :

à Mme la Rectrice de l'Académie de Nantes

S/C de Mme ou M. proviseur·/principal·e.....

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions prévues

- à l'article 34 (7^e) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires

- à l'article 2 de la loi 82.997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat

définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le :

**Le jeudi et vendredi 05 et 06 mars 2026
de 9h00 à 17h00**

à l'UFR STAPS, 25 bis Boulevard Guy Mollet à Nantes

Judo : halle du SUAPS 3 Boulevard Guy Mollet à Nantes

Natation Sauvetage : Piscine Léo Lagrange, Allée de l'île Gloriette à Nantes

Trail : Stade universitaire, 22 avenue de l'Etrier à Nantes / Ville de Nantes

Arts du Cirque : UFR STAPS, 25 bis Boulevard Guy Mollet à Nantes

Musculation : Lycée Michelet, 41 Boulevard Michelet à Nantes

Ce stage fera l'objet de débats, de réflexion et de construction d'outils dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession. Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du centre National de formation Syndicale de la F.S.U., organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O. du 06/01/2001).

A le

Signature

(1): A déposer au secrétariat de l'établissement ou du service concerné. (Voie hiérarchique)